

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DES DECISIONS

SEANCE DU 27 MARS 2008

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents	42
Absents représentés	3
Absents excusés	0
Absents non excusés	0

L'AN DEUX MIL HUIT, LE VINGT SEPT MARS à VINGT ET UNE HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 20 mars 2008 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS

MM. GOSNAT, BOUYSSOU, RAMEAU, Mme DUCHENE, M. MAYET, Mmes PETER, BENDIAF, GAMBASIO, MM. BELABBAS, BEAUBILLARD (à partir du point D), Mmes POURRE, BERNARD Sandrine, M. ROSSET, Mme WOJCIECHOWSKI, adjoints au Maire

Mme PERSTUNSKI-DELEAGE, M. BARON, Mmes LOICHOT, PERNIN, SCHIAVI, EHRMANN, M. LACHOURI, Mme SPIRO, MM. ONAKAYA MENGE, TAGZOUT, CATALAN, Mmes OUDART, SCHMIDT, MM. MARTINEZ, PRAT, RIVIERE, MERCIER, MOOG, MACHADO, Mmes BERNARD, Méhadée, PIERON, MM. MARCHAND, MOKRANI, Mme BROUTÉ, M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. BEAUBILLARD, adjoint au Maire, représenté par Mme BERNARD Méhadée (jusqu'au point C), Mme MONTUELLE, conseillère municipale, représentée par M. BOUYSSOU, Mme LE CARDINAL, conseillère municipale, représentée par M. CASTELNAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2122-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2122-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

M. BOUYSSOU ayant réuni la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du conseil municipal du 21 février 2008.
(18 voix pour et 27 abstentions)

/ FIXE comme suit les taux de fiscalité directe locale pour 2008 :

<u>DESIGNATION DES TAXES</u>	<u>TAUX DEFINITIVEMENT FIXE</u>
⇒ Taxe d'habitation.....	10,26 %
⇒ Taxe foncière bâtie	29,80 %
⇒ Taxe foncière non bâtie.....	44,84 %
⇒ Taxe professionnelle.....	28,83 %

(39 voix pour, 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL,
MM. LECLERCQ, CATHENOZ et 1 abstention : M. ABERDAM)

A/ ADOPTE le règlement intérieur provisoire du Conseil municipal.
(40 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL,
MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

B/ DESIGNÉ comme suit les membres de la commission d'appel d'offres :
(scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste)

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
- Daniel MAYET	- Thierry ROSSET
- Patricia BENDIAF	- Séverine PETER
- Chantal DUCHENE	- Elisabeth LOICHOT
- Sylvain BARON	- Stéphane PRAT
- Dorian CATHENOZ	- Bruno CASTELNAU

C/ FIXE comme suit la composition de la Commission consultative des services publics locaux :
- 6 titulaires et 6 suppléants.
(44 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

DESIGNÉ comme suit les membres de la Commission consultative des services publics locaux :
(à l'unanimité)

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
- Gisèle PERNIN	- Méhadée BERNARD
- Daniel MAYET	- Frédéric CATALAN
- Guillaume MOOG	- Chantal DUCHENE
- Sylvain BARON	- Stéphane PRAT
- Pierre MARTINEZ	- Mehdy BELABBAS
- Bruno CASTELNAU	- Dorian CATHENOZ

et DESIGNE comme suit les représentants des associations locales membres de la Commission consultative des services publics locaux :

(39 voix pour et 6 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM)

Associations	Représentants	
	Titulaires	Suppléants
<i>Confédération du logement et du cadre de vie (CLCV)</i>	- Mme DECK	- Mme PINET
<i>Confédération nationale du logement (CNL)</i>	- M. OINARD	- Mme PASQUIER
<i>Mouvement national de lutte pour l'environnement (MNLE)</i>	- M. NORMAND	- M. VINCENT

D/ DESIGNE comme suit les membres de la Commission de délégation de service public :
(scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste)

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
- Daniel MAYET	- Méhadée BERNARD
- Bozena WOJCIECHOWSKI	- Thierry ROSSET
- Mourad TAGZOUT	- Denis MERCIER
- Chantal DUCHENE	- Guillaume MOOG
- Dorian CATHENOZ	- Bruno CASTELNAU

E/ DESIGNE pour figurer sur la liste des représentants des communes parmi lesquels seront tirés au sort les représentants des collectivités siégeant au Conseil de discipline de recours d'Ile-de-France :

- Daniel MAYET.

(39 voix pour, 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ et 1 abstention : M. ABERDAM)

F/ DESIGNE comme suit les délégués représentant la Commune au Comité syndical du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) :

<u>Titulaire :</u>	<u>Suppléant :</u>
- Pierre GOSNAT	- Chantal DUCHENE

(40 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

G/ DESIGNE comme suit les délégués représentant la Commune au comité d'administration du Syndicat des communes d'Ile-de-France pour le gaz et l'électricité (SIGEIF) :

Titulaire :
- Nicolas RAMEAU

Suppléant :
- Rogério MACHADO

(39 voix pour et 6 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM)

H/ DESIGNE comme suit les délégués représentant la Commune au comité syndical du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC) :

Titulaire :
- Philippe BOUYSSOU

Suppléant :
- Floriana KURDNOVA-CAVADORE

(39 voix pour et 6 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM)

I/ DESIGNE comme suit les délégués représentant la Commune au Comité syndical du Syndicat des communes de la région parisienne pour le service funéraire (SIFUREP) :

Titulaire :
- Camille BROUTÉ

Suppléant :
- Philippe BOUYSSOU

(40 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

J/ DESIGNE comme suit les délégués représentant la Commune au comité d'administration du syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) :

Titulaire :
- Hervé RIVIERE

Suppléant :
- Romain MARCHAND

(39 voix pour, 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. ABERDAM)

K/ DESIGNE comme suit les délégués représentant la Commune au comité syndical du Syndicat intercommunal pour la restauration collective (SIRESCO):

Titulaires :
- Jacqueline SPIRO
- Patricia BENDIAF
- - Sandrine BERNARD

Suppléants :
- Christine POURRE
- Daniel MAYET
- - Guillaume MOOG

(39 voix pour, 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL,

MM. LECLERCQ, CATHENOZ et 1 abstention : M. ABERDAM)

L/ DESIGNE comme suit les délégués représentant la Commune au comité syndical du Syndicat intercommunal pour l'informatique municipale (SIIM) :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
- Philippe BOUYSSOU	- Fabienne OUDART
- David ONAKAYA MENGE	- Edith PERSTUNSKI-DELEAGE
- Guillaume PITEL	

(39 voix pour, 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ et 1 abstention : M. ABERDAM)

M/ DESIGNE comme suit le délégué représentant la Commune au comité syndical du Syndicat mixte d'action foncière du Val-de-Marne (SAF 94) :

- Daniel MAYET.

(39 voix pour et 6 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM)

N/ DESIGNE comme suit les délégués représentant la Commune au Comité syndical du Syndicat intercommunal pour l'acquisition d'un terrain nécessaire à la construction d'un centre d'aide par le travail :

- Rabah LACHOURI
- Sylvain BARON
- Hervé RIVIERE.

(39 voix pour, 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ et 1 abstention : M. ABERDAM)

O/ DESIGNE comme suit les représentants de la Commune à la mission locale Ivry - Vitry :

<u>Assemblée générale :</u>	<u>Conseil d'administration :</u>
- Séverine PETER	- Nicolas RAMEAU
- Nicolas RAMEAU	

(39 voix pour et 6 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM)

P/ DESIGNE comme suit les représentants de la commune à l'assemblée générale de l'association Vacances Voyages Loisirs :

- Patricia BENDIAF
- Rogério MACHADO.

(40 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

Q/ DESIGNE comme suit les représentants de la Commune à l'assemblée générale de l'association Seine-Amont développement (ASAD) :

<p><u>Titulaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pierre GOSNAT - Nicolas RAMEAU - Chantal DUCHENE 	<p><u>Suppléants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Daniel MAYET - Sylvain BARON - Elisabeth LOICHOT
---	---

(39 voix pour, 1 voix contre : M. ABERDAM et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

R/ FIXE à 6 le nombre de membres du Conseil municipal et le nombre de membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune, pour siéger au Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale.

(à l'unanimité)

et DESIGNE comme suit les membres du Conseil municipal pour siéger au Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale :

(scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste)

- Marie PIERON
- Bozena WOJCIECHOWSKI
- Denis MERCIER
- Rogério MACHADO
- Mehdy BELABBAS
- Ghislaine LE CARDINAL.

S/ DESIGNE comme suit les représentants de la Commune au Conseil d'administration de l'Office Public de l'habitat d'Ivry-sur-Seine :

(scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste)

- Thierry ROSSET
- Bozena WOJCIECHOWSKI
- Frédéric CATALAN
- Sandrine BERNARD
- Chantal DUCHENE.

T/ DESIGNE comme suit les cinq membres du Conseil d'administration de la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière du Théâtre d'Ivry - Antoine Vitez :

<p><u>Au titre de représentants du Conseil municipal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Olivier BEAUBILLARD - Edith PERSTUNSKI-DELEAGE - Camille BROUTÉ 	<p><u>Au titre de personnalités qualifiées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Francine ECOSSE - Thierry SIGG
--	--

(40 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

U/ DESIGNE comme suit le représentant de la Commune à l'assemblée spéciale élisant les représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes de plus de 20 000 habitants au Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France :

- Pierre GOSNAT.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM)

V/ DESIGNE comme suit le représentant de la Commune au conseil d'administration de l'Etablissement Public d'Aménagement Orly/Rungis/Seine-Amont :

- Pierre GOSNAT.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM)

W/ DESIGNE comme suit les représentants de la Commune à la SADEV 94 :

Assemblée générale :

- Elisabeth LOICHOT

Conseil d'administration :

- Daniel MAYET

(40 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

X/ DESIGNE comme suit le représentant de la Commune au conseil d'administration de l'ESH IDF Habitat :

- Thierry ROSSET.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM)

Y/ DESIGNE comme suit le représentant de la Commune à l'assemblée générale de l'association Seine Amont initiative :

- Nicolas RAMEAU.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM)

1/ DECIDE d'attribuer des indemnités au maire, aux adjoints, aux conseillers délégués et aux autres conseillers municipaux et d'appliquer aux indemnités de fonction des élus, la majoration prévue pour les communes ayant perçue la dotation de solidarité urbaine au cours de l'un des trois derniers exercices et FIXE le taux de la majoration "chef-lieu de canton" prévue pour les maire et adjoint(e)s à 15 % des indemnités de base.

(40 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

2/ FIXE à une somme forfaitaire de 13.720 Euros, le montant de l'indemnité annuelle versée au Maire pour frais de représentation et DIT que cette indemnité sera par principe versée en une seule fois et que, pour la période courante du 28 mars au 31 décembre 2008, elle sera calculée au prorata.

(39 voix pour, 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL,
MM. LECLERCQ, CATHENOZ et 1 abstention : M. ABERDAM)

3/ DECIDE de la mise en œuvre du droit à la formation des élus et FIXE à un montant global annuel de 38 000 euros, les crédits ouverts à ce titre correspondant aux frais pédagogiques de formation.

(unanimité)

/Prend acte des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} au 29 février 2008.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 23H00

LE SECRETAIRE

LE DEPUTE-MAIRE

P. BOUYSSOU

P. GOSNAT